



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 8 décembre 2011

- Présents :** MM. IMBERT Alain, GANEE Jean-François, BOULAHYA Rachid, DA SILVA Carlos, TRAPET Edouard, TRUPIANO Alexandre, GELIN Yves et Mmes LESEUR Sandrine, ROUX Michèle
- Absents excusés :** MM. GANEE Roger (procuration à M. GANEE Jean-François), MACHUREAU Régis (procuration à Mme LESEUR Sandrine) et Mmes HOSTALIER Valérie (procuration à M. TRUPIANO Alexandre), CARREAUD Catherine (procuration à M. IMBERT Alain)
- Absent non excusé :** M. ROUX Didier

Secrétaire de séance : Monsieur TRUPIANO Alexandre

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur IMBERT Alain, 1^{er} adjoint, en remplacement de Monsieur GANEE Roger, Maire, empêché.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

1/ URBANISME

- **ZAE de l'Echelotte :**
 - **Projet implantation Pompes Funèbres Giraudet :** par courrier en date du 23 juin 2011, la SARL Pompes Funèbres Giraudet, représentée par son gérant, Monsieur BONNIN Hervé, a fait part de son intention de réserver un terrain d'environ 1 650 m² à proximité de l'Office Notarial. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu les explications de Monsieur IMBERT Alain **décide à l'unanimité de donner un accord de principe** pour la réservation de ce lot sur la base d'une vente à 20 €/HT/m² et de mandater le maire pour signer tous documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier.
 - **Projet magasin Mme TRULLARD Magali :** Monsieur IMBERT Alain porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal la lettre de désistement de Madame TRULLARD Magali, qui faute d'accord de prêts, ne peut maintenir sa demande de réservation.
- **LIDL – augmentation puissance tarif jaune : autorisation signature convention passage ERDF.** Vu la nécessité de passer le câble électrique souterrain sur la parcelle communale privée ZB 336 afin de permettre l'augmentation de puissance du magasin LIDL et après avoir pris connaissance du plan cadastral, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de passage proposée par ERDF.**
- **Lotissement « La Cour » - convention transfert équipements communs :** Monsieur IMBERT Alain présente à l'ensemble des membres la demande émanant de la SARL HTD sollicitant la rétrocession des équipements communs. Après discussion et estimant que tous les équipements communs n'étant pas à ce jour terminés, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la rétrocession** et de demander à la SARL HTD de reformuler sa demande ultérieurement lorsque le point évoqué ci-avant aura été réglé.

2/ Personnel communal

- **Prime de fin d'année contrats aidés et agent police municipale :** **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de verser une prime de fin d'année aux 4 employés actuellement en contrat à durée déterminée (contrat aidé et agent contractuel) et au brigadier chef de la police municipale.

3/ Communications du Maire

• **Vérification extincteurs – choix du prestataire** : vu les différents devis reçus et après avoir pris connaissance du tableau comparatif des offres, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir** le devis de l'entreprise BEAUNE PROTECTION INCENDIE pour un montant HT de 445,20 € et d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

• **Location alambic campagne 2011/2012** : **maintien à l'unanimité** des tarifs soit 21,31 € la demi-journée et 38,73 € la journée.

• **Revue municipale année 2012** : **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**, pour l'année 2012, de **fixer le prix de l'encart publicitaire à 35 €/revue**

• **logement communal 4 place des écoles** : pour faire suite au préavis de l'un des locataires et après discussion, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à procéder à l'attribution du logement**, de fixer le loyer à compter du 1^{er} janvier 2012 à 440 €/mensuel sans les charges, de restituer la caution à l'ancien locataire si le procès-verbal d'état des lieux de sortie n'appelle aucune observation et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier. De même, suite à discussion, les membres du Conseil Municipal ne faisant pas partie de la commission « gestion patrimoine immobilier » ont la possibilité d'assister à la réunion qui se tiendra le 19 décembre prochain concernant l'étude des candidatures.

• **Indemnités perceptrice année 2011** : le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer à Madame le Percepteur l'indemnité de confection de budget ainsi que l'indemnité de conseils pour l'année 2011.

• **Syndicat des Eaux Pays Losnais** : Monsieur IMBERT Alain porte à la connaissance de tous les conseillers municipaux l'arrêté préfectoral n° 11-87 du 14 novembre 2011 autorisant le SIAEP du Pays Losnais à distribuer à titre dérogatoire et sans restriction d'usage aux abonnés de ce syndicat, une eau présentant des teneurs en métolachlore et chlortoluron à la limite de la qualité.

• **Etudes hydrologique et hydraulique sur le bassin versant de l'Ouche** : à la demande de la DDT, une copie de ces documents a été distribuée à tous les conseillers municipaux.

• **prochain conseil municipal** : jeudi 19 janvier 2012.

• **Vœux du maire 2012** : vendredi 13 janvier 2012 à 19 heures.

4/ Questions diverses

néant

Fin de séance : 21 heures 50